REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 14 mai 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du canton et de la Ville de Genève

Avenir inclusif: présentation de la campagne de sensibilisation et des Journées nationales d'action pour les droits des personnes en situation de handicap à Genève

Du 15 mai au 15 juin, Genève s'anime au rythme des Journées nationales d'action pour les droits des personnes en situation de handicap.

Il y a de cela 10 ans, la Suisse ratifiait la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Afin de célébrer cet anniversaire, du 15 mai au 15 juin 2024, Genève et la Suisse déploient durant un mois des Journées d'action pour les droits des personnes handicapées sous la bannière «Avenir inclusif».

A l'occasion d'une conférence de presse, qui s'est tenue ce matin sur l'île Rousseau, le canton, la Ville de Genève, ainsi que les représentantes et représentants de différentes associations et institutions actives dans le domaine du handicap, ont dévoilé leur campagne de sensibilisation sur la thématique des droits fondamentaux, ainsi que le programme des événements à venir.

Une cinquantaine d'actions sont prévues, avec des ateliers, conférences, projections et autres moments festifs. Symboliquement, le pont du Mont-Blanc sera pavoisé des couleurs d'Avenir inclusif jusqu'au 17 mai, et le Jet d'eau s'illuminera de bleu le 15 mai prochain. Genève accueillera également, le 15 juin prochain, la cérémonie de clôture nationale qui se déroulera à Palexpo, en présence de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider.

Une campagne de sensibilisation

Intitulée «Comme tout le monde», la campagne de sensibilisation porte sur quatre thématiques: le droit à la formation, le droit à l'emploi, le droit à l'habitat et le droit à l'autonomie. Elle sera diffusée sur différents supports (affiches, spots, réseaux sociaux, cartes postales), et notamment dans les Transports publics genevois, qui ont soutenu cette démarche. La campagne a été élaborée en partenariat avec un jury incluant des personnes en situation de handicap. Les personnes qui prêtent leur image sont des Genevoises et Genevois en situation réelle. Le graphisme et la typographie ont été choisis dans une logique d'accessibilité au plus grand nombre. Les affiches sont également disponibles en audiodescription.

Les associations et les collectivités publiques genevoises s'engagent

"En plus de sensibiliser le public aux côtés des associations, le travail des collectivités publiques est de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la CDPH afin de garantir aux personnes en situation de handicap leur droit à l'autodétermination et une série de droits fondamentaux comme celui de travailler, de se loger ou de se déplacer. Le canton a également la mission plus spécifique de créer un cadre juridique adapté", explique Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale (DCS). "La principale difficulté que je rencontre au quotidien, c'est la spontanéité", témoigne Corinne Bonnet-Mérier, Présidente du Club en fauteuil roulant Genève. Et de rappeler que "tous handicaps confondus, 22% de la population suisse, soit 1,8 million de personnes sont concernées, en comptant les personnes perdant peu à peu l'ouïe ou la vue en raison de leur âge". "L'inclusion n'est pas simplement une question de politiques ou de lois, c'est une philosophie de vie qui doit imprégner chaque aspect de notre société", relève Natacha Safrasiantz, Présidente de la Société des Sourds de Genève. "Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir où chaque voix est entendue, chaque talent est reconnu et chaque personne, quels que soient ses défis, trouve sa place dans notre société."

En matière d'aménagement, "les obstacles architecturaux constituent des discriminations qui, même si elles sont involontaires, n'en sont pas moins réelles", souligne Frédérique Perler, Conseillère administrative de la Ville de Genève en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Avant d'évoquer une prochaine proposition de crédit de 10,8 millions de francs afin de rehausser 150 arrêts des TPG en Ville, et permettre ainsi l'accès de plain-pied aux véhicules.

Christina Kitsos, Conseillère administrative en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève (DCSS), rappelle l'existence d'une Charte pour une ville universellement accessible, fixant les principes et les orientations de l'action municipale. "Il existe désormais un réflexe d'accessibilité en amont de chaque projet, afin que les prestations et services puissent être utilisés par toutes et tous, sans adaptation spéciale." Et de citer en exemple la publication d'une brochure "Bienvenue +", traitant de l'accessibilité à l'intention des organisateurs et organisatrices d'événements.

"Une concertation a redémarré l'automne dernier pour établir les bases d'une future loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap", précise encore Thierry Apothéloz. "Cette loi est "l'action de terrain" que mène le canton. Les services de l'Etat sont en effet à l'œuvre pour finaliser l'avant-projet de loi. Tous les départements apportent leur pierre à l'édifice, car la politique du handicap touche tous les domaines de la vie. Le texte devrait être mis en consultation publique le 15 juin prochain."

La population est invitée à participer aux nombreuses activités prévues et qui sont à retrouver sur avenir-inclusif.ch/ge.

A télécharger:

- visuels de la campagne et calendrier des évènements (sur avenir-inclusif.ch/ge)

Pour tout renseignement complémentaire (médias uniquement):

- *Canton de Genève: Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication*

(DCS), T. 022 546 67 68;

- *Ville de Genève: Christiane Pasteur, adjointe de direction en charge de la communication (DCSS), T. 076 358 73 86 et Marc Moulin, collaborateur personnel de la magistrate (DACM), T. 076 210 48 16.*